

---

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Saint-Quentin qui demande l'apprentissage dans un métier pour les enfants, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Saint-Quentin qui demande l'apprentissage dans un métier pour les enfants, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 1;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37067\\_t1\\_0001\\_0000\\_14;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37067_t1_0001_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

# ARCHIVES PARLEMENTAIRES

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### CONVENTION NATIONALE

Séance du 30 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

(Vendredi 20 décembre 1793.)

Un membre, à l'ouverture de la séance, donne lecture des adresses et pétitions suivantes (1).

Les nouveaux administrateurs du district établi à Boen, département de la Loire, félicitent la Convention sur ses travaux révolutionnaires; ils applaudissent aux actes de justice nationale qui ont fait tomber la tête d'Antoinette, et vengé, par le supplice des vingt-un, la souveraineté du peuple trop longtemps outragée.

« Courage, braves Montagnards, disent-ils, achevez l'édifice que vous avez commencé pour le bonheur des Français et de tous les habitants de l'univers; restez inébranlables au poste où la patrie vous a placés; ne descendez de la montagne sainte que lorsque vous aurez lancé du haut de son sommet le coup de foudre sur les ennemis de la liberté. »

Les mêmes administrateurs envoient l'état de l'argenterie des églises, qui leur a été remise par diverses communes, montant à 223 marcs 5 onces 1 quart.

Ils demandent que la Convention nationale approuve l'arrêté du représentant du peuple

Javogue, qui transfère à Boen l'administration du district de Montbrisé (Montbrison).

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division (1).

La Société des amis de l'égalité, de la liberté et de la République une et indivisible du canton de Boen, écrit que longtemps persécutée et dispersée, elle vient enfin de se réunir et de reprendre ses séances à Boen; elle félicite la Convention sur tous les événements qui ont eu lieu depuis le 30 mai; elle adhère sans réserve aux décrets rendus dans ces circonstances célèbres; elle sollicite la confirmation définitive de l'établissement de l'administration de district, provisoirement fixée à Boen par les représentants du peuple envoyés dans le département de la Loire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division (2).

La Société populaire et républicaine de Saint-Quentin remercie la Convention de ce qu'elle a déchiré le voile qui obscurcissait l'horizon de la France, de ce qu'elle a fait connaître au Français sa dignité, et écrasé du même coup toute espèce de despotisme. Elle la prie de hâter l'instruction publique, et demande qu'il soit décrété que tous les pères, mères, parents et autres, chargés d'enfants de l'un et de l'autre sexe, seront tenus de leur faire apprendre un métier lorsqu'ils sauront lire, écrire et calculer.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 337.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 337.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 338.

(3) *Ibid.*